

Action 1-03

Implanter une zone d'activité dans les documents d'urbanisme

- [\(Implanter une zone d'activité dans les documents d'urbanisme\)](#)
- [Évolution du projet](#)
- [Les comptes rendu de réunion](#)

Contexte et objectifs

La création du nouveau centre village entraîne l'implantation d'une nouvelle zone d'activités proche de celui-ci.

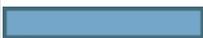
L'objectif est multiple :

- offrir aux artisans d'Opio une alternative à utiliser leur propre maison pour leur activité.
- apaiser certains quartiers, où ces activités artisanales sont génératrices de bruit et de trafic routier
- favoriser l'implantation nouvelle d'artisan sur la commune d'Opio,
- augmenter le confort de vie des habitants du nouveau centre village et des Opidiens dans leur globalité.

Dans la démarche de PLU en cours, les élus ont localisé une zone destinée à la création d'une zone artisanale, à 300 mètres à pied du futur centre village.

Étapes proposées

1. Inscription de la future zone artisanale dans le PLU,

Porteur de l'action		Mairie	
Communication		Annoncer et expliquer ces changements majeurs pour la commune	
Partenaires techniques		Cabinet d'architectes à sélectionner	
Partenaires financiers pressentis		Mairie	
Indicateurs		Zone artisanale implantée dans le PLU	
Budget		€	
Échéancier		⌚	
Avancement			
Projet 1-03	Date prochaine réunion	Statut	Budget
		Terminé	Il n'est pas possible de déterminer la part de cette activité dans l'activité globale qui a consisté à produire le PLU

FAIT

Finalités

- ~~Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère~~
- ~~Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources~~
- Épanouissement de tous les êtres humains
- ~~Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations~~
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

From:

<https://wiki.mairie-opio.fr/> - **Commune d'Opio**

Permanent link:

<https://wiki.mairie-opio.fr/doku.php?id=agenda21:axe1:action-1-03>

Last update: **06/07/2014, 14:08**

